CHAVILLE

Recensement

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations relatives au recensement citoyen (ou recensement militaire) et au recensement de la population.





Recensement citoyen

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à...



Recensement de la population

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune.

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- Le site officiel de l'administration française

VILLE DE CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS